

Pouvoir d'achat

**L'UNSA a proposé aux autres organisations syndicales d'agir en commun !
La CFDT, la CGT et le SNUP ont répondu présents.**

Face aux propositions minimalistes de la Direction sur la négociation Pouvoir d'achat, l'UNSA a proposé le 6 octobre dernier à la CFDT, la CGT, le SNUP et la CGC de se mettre en intersyndicale pour faire front commun face à la Direction et être plus forts. **L'UNSA avec la CFDT, la CGT et le SNUP a réussi à trouver une base commune** et nous avons envoyé le 10 octobre la lettre suivante à Eric Lombard :



Monsieur le Directeur général,

En juillet dernier, vous avez annoncé aux organisations syndicales et aux personnels votre intention d'améliorer le pouvoir d'achat des personnels publics et privés de la Caisse des Dépôts, afin de pallier notamment l'inflation galopante. Depuis le début du mois de septembre, plusieurs réunions de négociations entre la DRH et les organisations syndicales représentatives ont eu lieu. De nombreuses propositions ont été faites par les représentants du personnel afin de parvenir à un accord.

Cependant, nous constatons aujourd'hui que la DRH présente quelques mesures sans vraiment tenir compte des demandes des organisations syndicales.

Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA et SNUP souhaitent, par la présente lettre ouverte, vous indiquer qu'elles ne signeront aucun accord sur le pouvoir d'achat si, a minima, les mesures suivantes n'y sont pas inscrites :

- **une augmentation minimum de 3,5% sur la PFT et 3,5% sur les points d'indice avec effet rétroactif au 1er juillet 2022,**
- **une Prime de Partage de la Valeur a minima de 2 000 € pour les plus bas revenus et allant à 500€ pour les plus hauts,**
- **une prise en charge à 80% de l'abonnement transport dès la signature éventuelle de l'accord.**

Ces trois mesures sont chiffrables rapidement par vos services. Nous vous demandons, comme vous en aviez pris également l'engagement lors du CUEP de juillet, d'en soumettre le coût rapidement à la Commission de surveillance afin qu'elle autorise le budget nécessaire à leur financement.

Le Gouvernement a su mettre en place une loi de finance rectificative, nous ne doutons pas qu'il en sera de même pour le budget de notre établissement.

Pour la CGT, la CFDT, l'UNSA et le SNUP

Bien à vous,

Salomé Vaillant

A noter : l'absence de la CGC qui a même refusé d'entrer en discussion avec nous (du jamais vu entre organisations syndicales !).

AVENANT À L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL : OUI MAIS... !



Lors de la 3ème réunion de négociation du 22 septembre dernier sur l'avenant à l'accord télétravail, la Direction a proposé les avancées suivantes, qui répondent en partie aux revendications portées par l'UNSA :

- ✓ 90 jours de télétravail flottant (contre 45 aujourd'hui).
- ✓ Possibilité d'avoir un équipement fourni par la Direction à domicile quel que soit le régime de télétravail (contre 2 jours de télétravail minimum requis aujourd'hui).
- ✓ Possibilité de modifier de régime de télétravail en cours d'année.
- ✓ Possibilité de se déplacer à un rendez-vous professionnel lorsque l'agent est en télétravail.
- ✓ Possibilité d'avoir plus de 3 jours de télétravail pour les proches aidants ou les femmes enceintes.
- ✓ Ouverture du télétravail ponctuel aux apprentis.

Pour l'UNSA, ces nouvelles modalités vont dans le bon sens, mais nous pensons que la Direction peut aller plus loin. **L'UNSA porte les demandes suivantes** et espère que la Direction en tiendra compte dans la version définitive de l'accord qui devrait être présenté au CUEP du 25 octobre 2022 pour avis :



- Passer à 135 jours de télétravail occasionnel à distance (tout en conservant la possibilité d'avoir 1 à 3 jours de télétravail fixe par semaine).
- Mettre en place des formules hybrides entre télétravail régulier et télétravail libre du type 1 jour fixe + 90 jours flottants ou 2 jours fixes et 45 jours flottants.
- Verser un forfait de 75 € annuels pour le petit matériel pour les télétravailleurs.
- Remplacer la condition de 2 jours minimum de présence sur site par semaine par un nombre minimum de jours de présence par mois.



Un point noir : l'indemnisation des frais, notamment de restauration. La Direction ne fait aucune proposition d'amélioration. L'UNSA considère que l'indemnité journalière actuelle de 2,50 € est très insuffisante, tout comme le plafond fixé à 220€ ! L'UNSA a rappelé sa demande d'augmenter, dès cette année, cette indemnité à 5 € et de supprimer le plafond.

La Direction doit entendre cette revendication légitime, particulièrement en cette période de forte inflation et de perte du pouvoir d'achat pour tous les personnels.

ENSEMBLE SOYONS AUDACIEUX !

Oui à plus de droits
Oui à plus d'autonomie
Oui à plus d'écoute

Je dis oui à l'UNSA !

